



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 mai 2024 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Alexandre Lambert, directeur général adjoint par intérim, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Mylène Galarneau, directrice des ressources humaines et Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC par intérim.

Sont absents, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison et le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 24-05-08-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 24-05-08-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024 : ADOPTION**

CA 24-05-08-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2024 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION**



CA 24-05-08-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 24-05-08 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 24-05-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 ACHAT D'UNE TABLE (10 PERSONNES) POUR LE SOUPER GALA IMAGINE 2024 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CCIVS), LE 6 JUIN 2024 AU COÛT DE 2 750 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, déclare que sa conjointe travaille au CCIVS et se retire des délibérations. Il quitte son siège à 13 h 43.

CONSIDÉRANT la tenue, le 6 juin 2024, du Gala Imagine 2024 de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-999;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

de procéder à l'achat d'une table (10 personnes) pour le souper Gala Imagine 2024 de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), le 6 juin 2024 au coût de 2 750 \$, plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

Suite aux échanges, les élu(e)s présent(e)s mandatent le directeur général et la directrice du greffe de voir à la préparation d'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, reprend son siège après ce point.

5.1.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR PATRICK BOUSEZ, PRÉFET, AU MONTANT DE 69,36 \$: AUTORISATION

CA 24-05-08-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Patrick Bousez, préfet, au montant de 69,36 \$.

Proposition adoptée.



5.1.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 247,79 \$: AUTORISATION

Une correction est demandée pour retirer deux montants et porter le total à 181,05 \$.

CA 24-05-08-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 181,05 \$.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 OCTROI DU POSTE DE CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À MADAME CAROLINE CYR, EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'affichage de poste du 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de madame Caroline Cyr qui occupait un poste à la MRC à titre d'agente de soutien en développement social depuis le 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'octroyer le poste de conseillère en aménagement du territoire à madame Caroline Cyr pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du lundi 22 avril 2024, selon la classe 8 et l'échelon 2 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 EMBAUCHE DE MADAME EVELYNE FRANCHE GARÇON À TITRE D'AGENTE D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT le dernier affichage en avril 2024;



CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Evelyne Franche Garçon pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 21 mai 2024, à titre d'agente d'intervention aux cours d'eau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 7 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur;

de nommer madame Evelyne Franche Garçon au titre d'inspectrice régionale aux cours d'eau **et de l'ajouter** à la liste des responsables nommés (résolution 24-02-21-28) pour l'application du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2 r32.2) et des règlements de la MRC adoptés en vertu de ce règlement r32.2.

Proposition adoptée.

7.3 EMBAUCHE DE MADAME JULIE CAISSE À TITRE DE TECHNICIENNE JURIDIQUE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2024;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Julie Caisse à titre de technicienne juridique à la cour municipale régionale pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du lundi 6 mai 2024, selon la classe 5 et l'échelon 9 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.4 EMBAUCHE DE MADAME MARIA GHEORGHIU À TITRE D'AGENTE DE SENSIBILISATION ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT (POSTE ÉTUDIANT) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la résolution CA 23-12-06-12 autorisant le recrutement d'un maximum de deux agent(e)s de sensibilisation et de recherche en environnement pour la période estivale 2024;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2024;



CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro CA 23-12-06-11) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2024 a été approuvée pour une partie des investissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Maria Gheorghiu, pour la période du 6 mai au 23 août 2024 à titre d'agente de sensibilisation et de recherche en environnement pour un maximum de 35 heures par semaine selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 DEMANDE D'AUTORISATION ET PAIEMENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 6 000 \$ POUR LES FRAIS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) FAISANT SUITE AU JUGEMENT DE REMISE EN ÉTAT À L'ÉGARD DE TRAVAUX D'INFRACTION PAR REMBLAIS DANS LA RIVIÈRE BEAUDETTE SUR LE LOT 3 767 286 ET DU LOT LIMITROPHE 3 767 604 À RIVIÈRE-BEAUDETTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'en 2020 des travaux d'infraction par remblais ont été réalisés en rive et dans le littoral d'un méandre de la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 et lot limitrophe 3 767 604 dans la municipalité de Rivière-Beaudette;



CONSIDÉRANT le jugement N°760-17-006195-229 de la Cour supérieure, daté du 11 février 2022, en faveur de la MRC qui ordonne aux propriétaires de l'immeuble de remettre en état les lieux et de fournir les études nécessaires et autorisations applicables pour permettre à la MRC de faire réaliser les travaux à leurs frais;

CONSIDÉRANT l'hypothèque légale, servant à garantir le paiement de la créance, publiée au registre foncier pour le lot 3 767 286 qui permettra à la MRC d'être payée de façon prioritaire;

CONSIDÉRANT le rapport et les plans fournis par la firme Tetra Tech Qi pour réaliser les travaux de remise en état sur les terrains du lot 3 767 286 et du lot limitrophe 3 767 604;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec le nouveau propriétaire du lot 3 767 286 et les discussions tenues avec le propriétaire du lot 3 767 604 expliquant les démarches par la MRC en vue du dépôt de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation générale doit être présentée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de réaliser ces travaux (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE le tarif de ce type de demande d'autorisation au MELCCFP peut s'élever entre 1 000 \$ et 6 000 \$, tarif qui sera déterminé par le ministère lorsqu'il aura débuté l'analyse de la demande, et que ces frais pour la demande d'autorisation au MELCCFP seront assumés par la MRC puis facturés au propriétaire du lot 3 767 286, tel que prévu au jugement;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, madame Sandra Lafontaine, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, monsieur Olivier Jolicoeur, agent d'intervention aux cours d'eau, monsieur Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie, sécurité civile, environnement et infrastructures de la MRC :

à signer les demandes d'autorisation et à répondre aux questions auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le dossier de remise en état du lot 3 767 286 dans la municipalité de Rivière-Beaudette tel que prévu au jugement N°760-17-006195-229 de la Cour supérieure;

à payer un montant maximum 6 000 \$ pour les frais de tarification de la demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui seront payables par la MRC, mais facturés au propriétaire du lot 3 767 286 tel que prévu au jugement.

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 PAIEMENT POUR LA RÉCUPÉRATION DES THERMOPLASTIQUES DE BATEAUX DANS LES MARINAS ET LES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'ANNÉE 2024 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES THERMOPLASTIQUES À BATEAUX EN MONTÉRÉGIE AU MONTANT MAXIMAL DE 825\$ PLUS TAXES APPLICABLES, NON COUVERT PAR LA SUBVENTION VOLET 1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-01-06 de participer au projet de récupération et de recyclage des thermoplastiques à bateaux en Montérégie, piloté par la MRC du Haut-Richelieu;



CONSIDÉRANT que le projet fait l'objet d'une subvention du volet 1 du FRR couvrant 80 % des coûts de récupération et de recyclage;

CONSIDÉRANT que deux (2) marinas du territoire ont adhéré au programme en 2023 et ont démontré un intérêt pour participer à nouveau à la récupération des thermoplastiques de bateaux en 2024 pour un montant total non admissible à la subvention de 450 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité environnement lors de la rencontre tenue le 1er mai 2024, d'étendre le service de collecte aux particuliers en offrant le service de récupération aux écocentres de Vaudreuil-Dorion, Saint-Zotique et Rigaud pour un montant total non admissible à la subvention de 375 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **payer** les montants non couverts par la subvention volet 1 du FRR pour la récupération des thermoplastiques de bateaux dans les marinas et les écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2024 au montant maximal non couvert par la subvention de 825 \$ plus taxes applicables;

de demander à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) de voir la possibilité de mettre en place un programme de subventions pour les années à venir pour la récupération des thermoplastiques de bateaux dans les marinas et les écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NO 1270-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 1270 ET RÈGLEMENT NO 1275-323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1275 AFIN DE PERMETTRE, COMME USAGE ACCESSOIRE À UN USAGE COMMUNAUTAIRE, LIEU DE CULTE OU CIMETIÈRE, LES USAGES LIÉS À LA PRÉPARATION DES MORTS POUR LES OBSÈQUES ET L'INHUMATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1270-77 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de :

- retirer de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » les lots 4 325 290 et 4 366 083 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »;
- modifier le concept d'aménagement et certaines affectations du secteur du quartier de la Gare de même que certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement;



CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1275-323 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage « cimetière » dans les zones C3-748 et H1-751 et d'adapter les dispositions relatives aux bâtiments et usages accessoires à un cimetière;

CONSIDÉRANT les rapports de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) des règlements numéro 1270-77 et 1275-323 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;
POUR CES MOTIFS,

CA 24-05-08-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** les règlements numéro 1270-77 et 1275-323 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité des règlements numéro 1270-77 et 1275-323 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.2 FORUM SUR LE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET ENJEUX RÉGLEMENTAIRES : RETOUR

Monsieur Alexandre Lambert, directeur général adjoint par intérim, fait un retour sur le forum sur le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et sur les enjeux réglementaires. Il explique les enjeux reliés à l'éventuelle publication des plans préliminaires des milieux humides et propose qu'un règlement de contrôle intérimaire soit adopté simultanément à l'adoption du projet de PRMHH.

11.1.3 PROJET DE CERTIFICAT DE RÉSILIENCE POUR LES PROPRIÉTÉS EN ZONES INONDABLES : RETOUR

Monsieur Alexandre Lambert, directeur général adjoint par intérim, fait un retour sur la proposition de mettre en place la possibilité d'obtenir un certificat de résilience et à cet effet propose un projet de résolution et de document d'accompagnement par lesquels le conseil de la MRC interpellerait le gouvernement pour le codéveloppement et la mise en œuvre de cet outil.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.



14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 24-05-08-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 59.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier